

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e SÉANCE

Séance du mercredi 8 avril 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 539).
2. **Décès d'un sénateur** (p. 539).
3. **Vacance d'un siège de sénateur** (p. 539).
4. **Démission de membres de commissions et candidatures** (p. 539).
5. **Politique générale.** - Lecture d'une déclaration du Gouvernement (p. 539).
M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.
6. **Nomination de membres de commissions** (p. 544).
7. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 545).
8. **Dépôt d'une question orale avec débat portant sur des sujets européens** (p. 545).
9. **Dépôt de rapports** (p. 545).
10. **Ordre du jour** (p. 545).

M. le président.

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le profond regret de vous faire part du décès, survenu le 6 avril 1992, de notre collègue André Traband, sénateur du Bas-Rhin.

3

VACANCE D'UN SIÈGE DE SÉNATEUR

M. le président. J'informe le Sénat que, conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique m'a fait connaître qu'en application de l'article L.O. 322 du code électoral, à la suite du décès de M. André Traband, sénateur du Bas-Rhin, qui avait remplacé, le 6 mars 1992, M. Marcel Rudloff, nommé membre du Conseil constitutionnel, le siège du Bas-Rhin est devenu vacant et sera pourvu par une élection qui aura lieu en même temps que le prochain renouvellement partiel du Sénat.

4

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS ET CANDIDATURES

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. François Autain comme membre de la commission des affaires culturelles et de M. Guy Penne comme membre de la commission des affaires sociales.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

J'informe le Sénat que le groupe socialiste a fait connaître à la présidence le nom des candidats qu'il propose pour siéger :

- à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Robert Pontillon, décédé ;

- à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Michel Darras, décédé.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

5

POLITIQUE GÉNÉRALE

Lecture d'une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la lecture d'une déclaration du Gouvernement.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. (*Applaudissements prolongés sur les travées socialistes.*)

M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais vous donner lecture de la déclaration de M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre, au nom du Gouvernement.

« Le Président de la République m'a chargé de constituer un Gouvernement d'action, expérimenté, rajeuni et solidaire. (*Rires sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*) Ce Gouvernement, que j'ai l'honneur de présenter au Parlement, dispose de onze mois d'ici aux prochaines élections législatives. C'est court, mais il est des gouvernements qui ont disposé, dans le passé, de moins de temps pour réussir. C'est court, mais c'est assez pour décider, expliquer et convaincre.

« Les élections régionales et cantonales ont été un échec pour le parti socialiste. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*) Son premier secrétaire l'a reconnu sans ambages.

« Certes, il s'agissait seulement d'élections régionales et cantonales. Certes encore, si la gauche les a perdues, la droite ne les pas gagnées. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Rires sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*) Et nous devons, les uns et les autres, en tenir compte. »

M. Josselin de Rohan. Démissionnez !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Ce Gouvernement est resserré, c'est vrai. Le dernier carré, ai-je entendu, les fidèles du Président de la République. Faudrait-il en rougir ? Nous sommes fidèles, en effet, à la personne et à l'action du chef de l'Etat, et nous ne sommes pas les seuls : aux moments décisifs, en 1981 et en 1988, les Français, eux aussi, ont été fidèles à François Mitterrand. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

« Attendons donc calmement le verdict des urnes de 1993. Je ne gouvernerai pas avec l'obsession du prochain scrutin. Je chercherai, non par la démagogie, mais par l'action, à restaurer la confiance et à renouer avec l'espérance. Je gouvernerai pour la France et les Français.

« La leçon de ces élections est claire : les formations politiques traditionnelles sont affaiblies. L'extrême droite maintient ou développe son influence. (*« Grâce à qui ? » sur les travées du R.P.R.*) Le phénomène, malheureusement, n'est pas propre à la France. Les formations dites "protestataires" - en particulier les écologistes de diverses nuances - se renforcent partout au détriment des partis de gouvernement.

« Certains interprètent ces résultats d'une manière strictement politicienne. J'y vois d'abord le signe que nos concitoyens sont inquiets.

« Nous le savons tous, le monde a changé. L'ordre injuste mais stable de la guerre froide n'est plus. Des peuples, hier sous le joug, se déchirent aujourd'hui. De nouvelles puissances surgissent et, avec elles, de nouvelles menaces. Qui n'en serait inquiet ?

« Nos sociétés elles-mêmes sont en pleine mutation. L'urbanisation, les difficultés sociales, de nouvelles formes de délinquance, les épidémies, les risques écologiques, la peur de l'autre. Et, dans le même temps, les tensions économiques, les tensions démographiques. Tout cela aussi est source d'inquiétudes. Je pense surtout aux jeunes qui découvrent l'avenir et qui souvent le craignent. Or, nous ne les entendons pas toujours. Sous le vacarme de l'actualité immédiate, nos sociétés sont devenues sourdes.

« Les certitudes économiques elles-mêmes sont bouleversées. Les travailleurs craignent le chômage et le déclassement. Ce qui se passe journalièrement à Tokyo, à New York ou à Moscou ébranle la confiance des investisseurs ; les entrepreneurs hésitent encore.

« Alors, confusément, nos concitoyens nous demandent de baliser le chemin. Ils veulent que nous leur disions où nous allons et comment nous y allons. Voilà ce qu'ils ont exprimé dans les urnes. Ils nous ont dit : "Nos inquiétudes ne sont pas assez entendues, vous n'apportez pas toujours les réponses aux questions que nous posons". Ce message, le Gouvernement l'a compris. L'opposition, elle non plus, ne peut l'ignorer.

« C'est comme cela que je ressens la mission qui m'est confiée. Je suis là pour répondre aux exigences immédiates des Français et pour préparer leur avenir. Les deux se tiennent. Nous avons onze mois d'action gouvernementale pour traduire en actes un projet de société. Onze mois pour montrer que la France marche, et qu'elle est forte. Onze mois pour redonner à la jeunesse confiance en son avenir.

« Onze mois et un calendrier : les mesures d'urgence, les chemins du futur.

« Les mesures d'urgence.

« Devant ces inquiétudes, il n'y a pas de recettes miracles. Je vous le dis avec solennité et, à travers vous, c'est aux Français que je m'adresse : bien sûr, il ne faut pas confondre rigueur économique et rigueur sociale. C'est pour cette raison que la justice sociale est au centre de nos préoccupations. Mais la rigueur en économie n'est pas une parenthèse. C'est une exigence de bonne gestion. Ceux qui disent autre chose se trompent ou abusent les Français.

« S'il n'y a pas de remèdes miracles, il y a la lucidité, le calme et la persévérance.

« La France, qui est solide, souffre de trois maux comme tous les pays développés. Elle souffre d'avoir 900 000 chômeurs de longue durée qui s'enfoncent, eux et leur famille, dans l'inactivité et le désespoir. Elle souffre des nouvelles formes de l'insécurité urbaine, dans les grands ensembles déshumanisés. Elle souffre, enfin, du règne de l'argent fou... » (*Rires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. René Régnault. Eh oui ! Il y en a partout !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « ... comme si tout s'achetait, pourvu qu'on y mette le prix. Chômage, insécurité, corruption : voilà les trois fléaux qui démoralisent la société française. »

M. Roger Chinaud. C'est le bilan des onze années de gestion socialiste !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Mais la France a aussi un défi immédiat : l'Europe, priorité de toujours du président Mitterrand, facteur de paix et de progrès. »

M. Emmanuel Hamel. Quelle Europe ?

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Notre ambition est simple : relever ce défi, résoudre ces faiblesses.

« L'Europe.

« Relever le défi de la stabilité et de la prospérité par la construction européenne. Acte unique, union économique et monétaire, union politique, la France a joué un rôle moteur dans la définition, sur le vieux continent, d'un pôle pacifique de liberté économique, de croissance et d'emploi. C'est là que s'arrimeront, dans l'avenir, les nouvelles démocraties de l'Est.

« Faire l'Europe sans défaire la France, c'est à cette bannière que nous demanderons à nos compatriotes de se rallier. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « La ratification des accords de Maastricht en milieu d'année doit permettre de traduire cet engagement. Ce sera l'occasion de voir ceux qui sacrifieraient l'avenir au nom d'un nationalisme frileux, ... »

M. Yves Guéna. C'est trop facile !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « ... et ceux qui le préparent au nom d'un patriotisme audacieux. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*) Si le Conseil constitutionnel le juge utile, la ratification sera évidemment subordonnée à une révision préalable de la Constitution... »

M. Jacques Larché. Vous la violez, la Constitution !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « ... qui ne doit pas être confondue avec les projets de réforme des institutions annoncés pour l'automne prochain par le Président de la République. (*Nouvelles exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

« Surmonter les faiblesses, c'est l'autre versant de la même ambition. Le Gouvernement arrêtera rapidement ses décisions sur le chômage, l'insécurité et la corruption. »

M. Charles Descours. Il est temps !

M. René Régnault. Vous êtes bien placés pour en parler !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Chômage tout d'abord, chômage avant tout. L'endiguer, puis le réduire : c'est notre nouvelle frontière sociale, car c'est la cause principale des inégalités.

« Les actions sont simples, même si certaines sont neuves : accélérer la croissance, partager le travail, combattre l'exclusion. Pour lutter contre le chômage, il faut d'abord une économie compétitive. La stabilité monétaire et l'encouragement à l'investissement, à la recherche, à la modernisation industrielle nous ont permis d'obtenir une croissance plus forte que celle de nos partenaires tout en gagnant des parts de marché. Cette politique, et elle seule, nous a permis de créer un million d'emplois depuis 1984. Il faut persévérer. »

M. Jean Chérioux. Grâce à Jacques Chirac, de 1986 à 1988 !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Qui, dans cette assemblée, veut déprécier le franc ? Aux donneurs de leçons, je rappellerai qu'ils ont dévalué deux fois notre monnaie entre 1986 et 1988 (*Applaudissements sur les travées socialistes et exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) et que je ne l'ai jamais fait. Consolider le franc, c'est défendre le pouvoir d'achat de la France et des Français et c'est défendre l'emploi. Ce n'est pas Poincaré qui me l'a appris, mais c'est Pierre Mendès France et ma mère, qui avait commencé à travailler à douze ans et qui savait la valeur de l'argent, courageusement et sainement gagné. »

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « La politique budgétaire continuera d'être adaptée à la situation économique. »

M. Roger Chinaud. Ça, c'est nouveau !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « En 1991, en accord avec Edith Cresson, j'ai fait ce qui me paraissait inévitable pour ne pas freiner la croissance. Nos finances publiques n'en sont pas moins maîtrisées. Elles le resteront. »

M. Roger Chinaud. C'est faux, c'est un mensonge !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Des ressources nous viendront des cessions d'actifs. Elles seront utilisées pour l'emploi. Des économies sont possibles sur le fonctionnement de l'Etat, elles seront faites. » (*Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Roger Chinaud. La Grande Bibliothèque !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Aux ministres, je ne donnerai qu'une consigne : avant de dépenser plus, demandez-vous si vous ne pouvez dépenser mieux. »

M. Marc Lauriol. Enfin, il est temps !

M. Roger Chinaud. C'est dans le rapport budgétaire du Sénat !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Nous ferons en sorte d'accélérer la reprise. C'est pourquoi j'ai décidé d'anticiper - sous réserve, bien sûr, de l'approbation du Parlement - la suppression du taux majoré de T.V.A. de 22 p. 100, déjà votée dans son principe et qui devait intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 1993.

« Cette mesure est européenne. Elle est raisonnable. Elle est significative : c'est un supplément de pouvoir d'achat de l'ordre de 5 milliards de francs. Elle permet de favoriser la reprise, notamment dans le secteur important de l'automobile, et d'adresser aux investisseurs un signal immédiat de confiance. La baisse de la T.V.A. entrera en vigueur lundi. Les règles pour 1992 sont fixées. Celles de 1993 seront débattues lors de l'examen du projet de loi de finances.

« Pour lutter contre le chômage, il ne faut pas seulement plus de croissance, il faut une croissance plus riche en emplois.

« Plus rare est l'emploi, plus précieuse est la solidarité. Nous ne réduirons pas le chômage si nous ne nous engageons par résolument dans le partage du travail. Disant cela, je ne fais pas de théorie, je fais de la pratique. Et la pratique du partage, ce sont des décisions concrètes.

« C'est l'encouragement au temps partiel par un abattement forfaitaire et permanent des cotisations sociales à la charge des employeurs, pour des salariés à temps partiel qui auront toute leur place dans l'entreprise.

« C'est l'encouragement aux formules de préretraites progressives avec tutorat des jeunes, sur le modèle de ce qui s'est fait chez Renault. (*M. Charles Lederman s'esclaffe.*)

« C'est l'exo-jeunes reconduite au-delà du 31 mai 1992 pour ceux qui prennent un poste à temps partiel.

« Ce sont des propositions opérationnelles que me remettra dans les meilleurs délais le commissaire au Plan sur la manière de développer le temps partiel dans le secteur public.

« Ce sont les partenaires sociaux que j'inviterai à discuter en même temps des salaires et des effectifs. Ainsi, la priorité donnée à l'emploi sera un acte voulu par l'ensemble des salariés, et les gains de productivité seront prioritairement affectés à la solidarité.

« Pour lutter contre le chômage, il faut enfin combattre l'exclusion. On ne peut exiger, dans nos économies ouvertes, que l'Etat fournisse un emploi à tous. Mais les citoyens peuvent demander à la collectivité qu'elle lutte contre la marginalisation.

« Si nous refusons que les citoyens désespèrent et que la société se délite, nous devons garantir à chacun sa place dans la nation. Nous avons une obligation morale : assurer à chacun sa dignité d'homme et de citoyen, par un emploi, chaque fois que possible, par l'activité d'intérêt général à défaut. C'est une révolution des mentalités. Et c'est à cela que j'invite les Français.

« Il faut tout particulièrement protéger les travailleurs les plus menacés. En cas de réduction d'effectifs, les entreprises seront incitées à assurer la reconversion, la formation ou le reclassement des salariés les plus fragiles et les plus âgés. Martine Aubry, dont vous connaissez la compétence et la détermination, veillera à ce que les aides du Fonds national de l'emploi soient réorientées à cet effet.

« Il faut réduire le chômage de longue durée. Le Gouvernement ne peut pas accepter que ces hommes et ces femmes soient abandonnés à leur sort. Neuf cent mille chômeurs de longue durée se verront proposer avant la fin octobre soit un emploi, soit une formation adéquate, soit une activité d'intérêt général en faveur de l'environnement, des jeunes défavorisés, des malades, des personnes âgées ou de la sécurité urbaine.

« Le temps du service national pourra être utilisé pour des missions d'intérêt général, dans le cadre d'un service civique.

« Il faut enfin, pour les personnes en situation de grande pauvreté, que le volet insertion du R.M.I. soit renforcé. »

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Dans toutes les régions de France, les états généraux pour l'emploi, avec les partenaires sociaux, seront l'occasion d'enrichir ces initiatives. Les préfets seront mobilisés sur l'évolution du taux de chômage de leur département dans le cadre du traitement local de l'emploi décidé par le précédent gouvernement.

« L'Etat ne peut pas tout faire ni tout décider d'en haut. La nouvelle frontière sociale, c'est aussi d'autres formes de participation des salariés à la vie de l'entreprise. Le morcellement syndical français est parfois considéré comme une facilité par ceux qui ne veulent rien changer. Oui, je souhaite un syndicalisme fort et responsable. Lorsque je recevrai les partenaires sociaux d'ici à la fin du mois, représentants des salariés et des entreprises, je dirai aux uns et aux autres que la négociation collective doit retrouver un nouveau souffle. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

« Vous le comprenez bien, le combat contre le chômage et l'exclusion est la première des urgences. C'est celle à laquelle j'attache le plus grand prix.

« Mais ce n'est pas la seule urgence. Il faut aussi lutter contre l'insécurité urbaine, dans le respect des droits de l'homme et du citoyen.

« Transformer la ville, donner une autre image de nos banlieues... » (*Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Un sénateur du R.P.R. Tapie ! (*M. Bernard Tapie, ministre de la ville, sourit.*)

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « ...Michel Delebarre a amorcé cette action courageusement et il n'y a pas eu, l'an passé, les troubles que l'on annonçait. J'ai demandé à Bernard Tapie de donner une nouvelle impulsion à cette action. » (*Exclamations ironiques sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Par parenthèse, quel accueil !

Un sénateur de l'union centriste. Mérité !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « A lui d'imaginer, avec Frédérique Bredin, les formes les mieux adaptées pour redonner le goût de la vie et du succès aux jeunes défavorisés. Je sais ce que c'est, je l'ai vécu. Il faut redonner l'espoir, l'envie de s'en sortir, l'accès à l'essentiel : la formation, la culture et l'emploi. Je fais confiance au ministre de la ville... »

M. Gérard Larcher. Vous êtes bien le seul !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « ... et nous serons, l'un et l'autre, jugés à nos résultats. » (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Gérard Larcher. Eh bien, on verra cela !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Nos sociétés complexes ne peuvent pas vivre si les règles du jeu ne sont pas respectées, si l'on peut dégrader les biens et attaquer les personnes. Bien sûr, il faut prévenir. Oui, il faut traiter les causes sociales de la délinquance. Mais il faut aussi faire respecter le droit. » (*Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

« L'insécurité, nous le savons, frappe d'abord les Français les plus défavorisés. »

M. Jean Chérioux. Enfin, vous le reconnaissez !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « La sécurité est l'un des tout premiers droits de l'homme. » (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) J'entends qu'il soit absolument garanti et qu'il soit garanti pour tous. »

M. Lucien Neuwirth. Vous l'avez dit !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Là non plus, il n'y a pas de recettes miracles : il y a la volonté d'agir et de bousculer, s'il le faut, les habitudes.

« Urgence, enfin, dans la lutte contre la corruption. » (*Nouvelles exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean Lecanuet. Vous êtes experts !

M. Jacques Bialski. Il ne faut pas exagérer !

M. Gérard Delfau. Regardez-vous !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Les décideurs en général, et les décideurs publics en particulier, n'ont pas failli.

« Dans leur écrasante majorité, je les sais honnêtes. Mais, dans nos sociétés d'argent, les tentations sont grandes. Et dans nos sociétés d'information, les exigences de transparence sont fortes. Si le pays veut retrouver confiance en lui-même, il faut d'abord qu'il retrouve confiance en ceux qui le représentent et en ceux qui le dirigent. »

Un sénateur de l'U.R.E.I. Il y a du travail !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Avec le garde des sceaux, Michel Vauzelle, je veux publiquement apporter mon soutien aux juges qui poursuivent la fraude, sans autre passion que celle du droit. »

M. Josselin de Rohan. Le juge Thierry !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « On soupçonne certains hommes publics de s'être enrichis personnellement de manière illégale. »

M. Bernard Barbier. Si peu !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « S'ils sont innocents, ils doivent être disculpés ; s'ils sont coupables, ils doivent être châtiés ; dans tous les cas, la justice doit passer. » (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur celles de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Charles Lederman. Avec l'amnistie !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Disons-le haut et fort : qui attaque la justice attaque la République. » (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Hélène Luc. Et la loi d'amnistie ?

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « J'apporte également mon soutien aux policiers qui travaillent consciencieusement sous le contrôle des juges pour traquer les corrupteurs. »

« Mais je voudrais être plus clair encore. J'entends vider l'abcès de la corruption. J'ai demandé au garde des sceaux de pousser les feux de la justice et du châtement pour les coupables. »

Un sénateur du R.P.R. Suppression de la loi d'amnistie !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Toutes les procédures seront conduites à leur terme, dès lors qu'elles révéleront des actes frauduleux commis à des fins d'enrichissement personnel. Je souhaite que cet assainissement soit conduit par la justice avec célérité et sévérité. Pour la part qui revient au parquet, le garde des sceaux y veillera. Toutes dispositions seront prises par la Chancellerie afin de faciliter l'aboutissement rapide des procédures, dans le respect, bien entendu, des décisions des juges. »

« Pouvoirs de la C.O.B. ou du conseil de la concurrence, répression du blanchiment de l'argent sale : les Français le savent, je n'ai jamais hésité. Il en ira de même pour toutes les formes de corruption. S'il est des dossiers qui traînent, croyez-moi, ils ne traîneront plus. »

M. Gérard Larcher. Donc, il y en a qui traînaient ?

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Il faut guérir la corruption, il faut la prévenir aussi. Nous avons déjà fait beaucoup, il faut faire plus encore. Un groupe de personnalités irrécusables me fera des propositions sur des mesures immédiates de moralisation des différentes opérations qui peuvent être sources de profits illicites. »

« Un texte de loi obligera à la publication et au contrôle du patrimoine et du revenu des élus, et modernisera le régime des incompatibilités car il faut, plus que jamais, séparer l'intérêt général de l'intérêt privé. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*) Enfin, s'il existe encore des élus qui, à quelque niveau que ce soit et à quelque parti qu'ils appartiennent (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*), ne respectent pas les nouvelles règles de financement de l'activité politique, qu'ils le sachent : le Gouvernement sera impitoyable. (*Murmures sur les mêmes travées.*) »

« Voilà des mesures simples, des mesures concrètes, des mesures immédiates. C'est cela que nous proposons aux Français pour relever le défi de l'Europe et lutter contre le chômage, l'insécurité et la corruption. En dix ans, nous avons assuré le redressement économique de ce pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du R.P.R.*) Nous devons ensemble poursuivre son redressement moral. La France nous le demande, et nous devons l'entendre. Oui, la France marche. Si elle sait s'attaquer aux maux qui la frappent comme ils frappent tous les pays occidentaux, alors elle peut marcher mieux encore. Elle marche vers son avenir. Il faut continuer de le préparer. »

M. Désiré Debavelaere. Cela fait dix ans que cela dure !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Mes prédécesseurs ont contribué à défricher le futur. Nous poursuivrons l'œuvre accomplie, et nous l'amplifierons, sur six grands chantiers. »

« Premièrement, l'éducation et, notamment, le développement de la formation en alternance dont le Gouvernement précédent a eu l'heureuse initiative. L'école prépare l'avenir de la France. Nous devons préparer l'avenir à l'école. On ne la bouleversera à la hussarde comme le voudrait l'opposition. » (*Rires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. René Régnauld. A la Devaquet !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. Je souhaite que Jack Lang ouvre un débat avec les parties intéressées : parents, élèves et professeurs, bien sûr, à qui il faut rendre hommage. L'objet ? Un projet de modernisation de l'éducation à la hauteur des exigences de l'an 2000, qui tienne compte de l'œuvre entreprise par Lionel Jospin. L'esprit de réforme ? Ni *statu quo*, ni précipitation ; une modernisation négociée.

« Deuxième grand chantier,...

M. Charles Descours. Les autoroutes !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « ... la sécurité sociale. Même objectif et même méthode. Les comptes doivent être en équilibre. Que l'on ne me dise pas que c'est impossible : en 1983, en 1984, en 1985, ils l'étaient. Tout sera fait en ce sens. Mais bien gérer ne suffit pas ; il faut aussi accroître l'efficacité avec l'adhésion de chacun. Je veux rassurer les Français : il n'y aura pas de médecine à deux vitesses, il n'y aura pas de remise en cause des retraites. Nous engagerons une réforme importante : la distinction claire entre les fonctions de solidarité nationale, assumées par l'Etat, et les fonctions d'assurance collective, assumées par la sécurité sociale. Je demanderai à M. Teulade de me faire des propositions à cet effet. »

« Troisième chantier, la protection du cadre de vie et de l'environnement. Beaucoup a été fait, et je rends hommage aux précurseurs. Nous continuerons. La recherche des équilibres écologiques doit infuser toute la politique gouvernementale. Chaque fois qu'un ministre prend une décision, il doit se demander : quel impact sur l'environnement ? »

M. René Régnauld. Très bien !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « J'attends, en particulier, de l'équipe jeune et créative qui m'accompagne en ce domaine - Ségolène Royal, Marie-Noëlle Lienemann, et Jean-Louis Bianco - des idées concrètes sur la manière de réformer les déclarations d'utilité publique et les procédures judiciaires en matière d'environnement. Bref, il faut une deuxième phase au plan national voté en 1990. »

« Quatrième chantier, la modernisation du service public. Ni les exigences de la compétition économique, ni la construction européenne, ni la décentralisation n'impliquent l'effacement de l'Etat qui est porteur de solidarité et de progrès. La France ne peut se permettre de vivre avec un Etat faible. Nous avons au contraire besoin d'un Etat fort, c'est-à-dire d'un Etat à la fois moderne, respectueux des droits et libertés et pleinement efficace. La rénovation engagée devra continuer. Je demande que l'administration de la justice en soit la première bénéficiaire. »

« Cinquième chantier, l'intégration des immigrés. Il faut le redire, l'immigration illégale est inacceptable. La maîtrise des flux migratoires est une nécessité qui s'impose à tous les pays européens. Comme ses prédécesseurs, le Gouvernement sera inflexible sur ce point, de même que sur le droit à l'intégration des immigrés régulièrement installés sur notre sol. J'entends à l'extrême droite, et parfois même ailleurs, que les immigrés n'auraient aucun droit. Cela n'est pas vrai : ils ont les droits et les devoirs de toute personne résidant sur le sol national. Ils ont le droit de vivre dans le calme, la dignité et la sécurité. Ils ont le droit de pratiquer leur religion et de défendre leur identité. Mais ils ont aussi des devoirs. Et ils ont d'abord le devoir de respecter les usages de la France et les lois de la République. Je pense à la laïcité. Je pense aussi aux femmes, qui doivent bénéficier de l'égalité que notre loi leur reconnaît. »

M. René Régnauld. Très bien !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Ce n'est pas vrai seulement des femmes issues de l'immigration. J'attache la plus grande importance aux progrès de l'égalité des sexes et donc au travail de Véronique Neiertz. Mais c'est vrai aussi des

femmes d'origine étrangère. La polygamie - je la cite à titre d'illustration - ne peut être acceptée chez nous. (*Sourires et exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Conformément aux recommandations du Haut Conseil à l'intégration, le Gouvernement cherchera les voies et les moyens de mettre fin, à l'avenir, au regroupement familial pour plusieurs épouses. Je souhaite qu'en matière d'intégration, en liaison avec le Haut Comité, notre politique soit clairement exposée aux Français avant la fin de l'année.

« Ultime grand chantier, la paix et le désarmement. Les Français, et ils ont raison, souhaitent un monde stable. Nous devons bâtir un nouvel ordre de paix, de désarmement, et de partage des richesses. Comment peut-on accepter, en cette fin de XX^e siècle, que tant d'argent soit consacré à fabriquer la mort et si peu à préserver la vie ? Le sous-développement et le surarmement sont un camouflet à la conscience humaine. La politique étrangère de François Mitterrand depuis plus de dix ans témoigne que nous ne tolérons pas ce spectacle humiliant. La France n'a pas ménagé ses efforts pour que des décombres de Yalta et des ruines malheureuses du sous-développement naisse un monde régi par le droit et non plus par la force. Cette tâche à laquelle travaille si efficacement Roland Dumas sera poursuivie.

« C'est à cela aussi que s'attache Pierre Joxe. Notre armée devra être adaptée aux temps nouveaux, Elle sera plus mobile, mieux formée aux techniques sophistiquées de détection des crises régionales et du terrorisme international.

« La France ne renoncera pas à la dissuasion nucléaire, qui constitue la clé de voûte de sa politique de défense. »

M. Emmanuel Hamel. Il ne manquerait plus que cela !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Mais elle continuera à agir pour obtenir une réduction équilibrée des armes atomiques et pour empêcher leur dissémination.

« Dans cette perspective, le Président de la République a adressé, ce matin, aux chefs d'Etat des puissances nucléaires une lettre par laquelle il souhaite la conclusion rapide des négociations en cours sur le désarmement stratégique et propose l'interruption des essais nucléaires. Nos intentions sont claires : il faut donner un coup d'arrêt au surarmement et d'abord à l'accumulation sans fin des armes atomiques. »

M. Robert Laucournet. Très bien !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Le Président de la République m'a donc donné instruction de suspendre cette année les essais nucléaires de la France dans le Pacifique. » (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Un sénateur du R.P.R. Les Verts !

M. Emmanuel Hamel. La France n'est pas surarmée !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « En 1993, nous verrons bien si l'exemple a été suivi, et si la raison a progressé.

« J'ai évoqué les grands chantiers. Il est d'autres questions essentielles dont je n'ai pas parlé parce que le temps me manque. Les réformes seront poursuivies pour rendre nos structures économiques plus performantes : je pense notamment à la modernisation portuaire engagée par Jean-Yves Le Drian ou encore, dans un autre ordre d'idée, au développement de l'épargne à long terme. »

M. Emmanuel Hamel. Et l'agriculture ?

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Je pense aussi à l'agriculture... » (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Emmanuel Hamel. Il est temps ! Cela fait quarante minutes que vous parlez !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « ... qui est l'un de nos atouts économiques et humains. Là non plus, ni renoncement, ni immobilisme, et fermeté dans les négociations internationales.

« Je pourrais aussi parler de nos départements et territoires d'outre-mer que nous n'avons pas le droit d'oublier sous prétexte qu'ils sont loin : ce sont les avant-postes de la France. D'autres questions encore. Pour toutes, la même méthode : réformer en écoutant, faire marcher la France vers l'avenir sans brutalité mais avec détermination.

« Aux Français, je tiendrai le discours de la vérité.

« Je leur dirai qu'il n'est pas vrai que tout va mal. En dix ans, nous avons renforcé les grands équilibres géopolitiques avec le bond en avant européen. Nous avons restauré en France les grands équilibres économiques. L'inflation, le commerce extérieur, le franc, le pouvoir d'achat... »

Un sénateur du R.P.R. Quel satisfecit !

M. Claude Estier. C'est vrai !

M. Jean Chérioux. Et le déficit budgétaire !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Nous nous sommes également préoccupés des grands équilibres écologiques : ... »

M. René Régnault. C'est vrai aussi !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « ... le plan national proposé par Brice Lalonde et voté en 1990 fait de l'environnement une priorité au même titre que l'emploi, la formation ou la sécurité. Notre pays est l'un de ceux qui respectent le mieux les engagements internationaux qu'il a souscrits en la matière.

« Quatrième puissance économique mondiale, la France, avec ses cinquante-huit millions d'habitants, est considérée comme l'une des nations les plus solides. Et pourtant, ce sentiment, largement répandu à l'étranger, l'est beaucoup moins chez nous. Comme s'il y avait un déficit de confiance. Faire que les Français retrouvent confiance en eux-mêmes : c'est l'objectif.

« Certains de nos concitoyens se tournent pour cela vers l'extrême droite. Je leur dis : "Vous vous trompez." La xénophobie, le racisme, l'antisémitisme, c'est une lèpre morale. »

Un sénateur de l'U.R.E.I. La proportionnelle !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « C'est le front de la négation nationale, comme l'a baptisé l'abbé Pierre. (*Sourires sur les travées du R.P.R.*) Il a fait le jeu de Saddam Hussein quand nos soldats de la division Daguet sont sous le feu irakien. »

M. Roger Chinaud. Mme Lienemann a voté contre l'engagement des forces françaises !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « L'extrême droite est un poison. Je le sais pour l'avoir vécu adolescent dans la France occupée : c'est le parti de Munich et c'est le parti de Montoire, ce ne peut pas être le parti de la France. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

« D'autres - je ne les confonds pas - se tournent vers les écologistes. C'est vrai, l'environnement est une préoccupation fondamentale. Ils nous l'ont fait comprendre. Nous sommes prêts à travailler avec eux. Mais peut-on renoncer aux équipements collectifs, aux infrastructures de transport, à la croissance ? (*Rires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Maîtriser la technique est une juste exigence, refuser tout progrès serait un renoncement. »

M. Roger Chinaud. C'est l'envers de la médaille !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Enfin une partie de nos concitoyens se tournent vers la droite. » (*Ah ! sur les mêmes travées.*)

M. Roger Chinaud. Une grosse partie !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Qu'il me soit permis de le dire avec courtoisie : les exemples donnés à l'étranger, au début des années quatre-vingt, par les politiques ultralibérales aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ne sont pas probants. »

M. Roger Chinaud. Ce n'est pas ce que nous proposons !

Un sénateur du R.P.R. Caricature !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « La gauche a eu des faiblesses (*Ah ! sur les travées du R.P.R.*), elle a commis des erreurs. Qui n'en commet pas ? L'essentiel, c'est qu'elle tient le cap du redressement ; elle tient le cap de la modernisation des relations économiques, sociales et civiques de notre pays ; elle tient le cap de l'accomplissement historique du projet européen. »

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Alors, je dis aux Français : ne gaspillons pas cela. Améliorons plutôt, améliorons ensemble et préparons l'avenir. Travaillons toujours mieux à une France forte et solidaire, une France qui marche et n'oublie aucun des siens sur le bord du chemin. »

M. Marc Lauriol. Et les agriculteurs ?

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « J'entends poursuivre, à ma façon, l'œuvre déjà accomplie par Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Michel Rocard et Edith Cresson, à laquelle je tiens à rendre l'hommage que méritent son courage et ses initiatives. » (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. - Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Charles Descours. Tout arrive !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Je suis socialiste, je ne l'ai jamais caché. Mais je suis prêt aux majorités d'idées chaque fois que l'intérêt de la France l'exige. (*Murmures sur les travées du R.P.R.*)

« Nos convictions et nos sensibilités nous séparent, c'est naturel. (*Eh oui ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Le débat honore la démocratie, (*C'est vrai ! sur les mêmes travées.*) le sectarisme la pervertit. » (*Parfaitement ! sur les mêmes travées.*)

M. Jean Chérioux. Valence, Valence !

Un sénateur socialiste. Vous, vous n'êtes pas sectaires, c'est bien connu !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Je veillerai à éviter la dégradation du climat politique. L'exemple en sera la séance des questions orales du mercredi : à l'invective, aux polémiques, le Gouvernement opposera une tranquille fin de non-recevoir. Si vous voulez polémiquer les premiers, mesdames et messieurs de l'opposition, vous polémiquerez seuls. » (*Bravo ! et applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Marc Lauriol. C'est de la dérobade !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Nous entendons aussi éviter les conflits passionnels. (*Ah ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Un seul exemple - par parenthèse, c'est probablement le seul qui vous passionne vraiment en ce moment ; mais sans doute vous passionnera-t-il moins dans l'avenir ! - celui du mode de scrutin. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Tout le monde connaît les éléments du débat : aucun système n'est parfait. »

M. Jacques Braconnier. Eh bien, voyons !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « La proportionnelle, c'est le souci de représenter la minorité. Le scrutin actuel, c'est le souci de dégager des majorités fortes, même si j'observe qu'il est, à nos frontières, de grands pays démocratiques dont les assemblées sont élues à la proportionnelle et qui sont bien gouvernés. »

Plusieurs sénateurs du R.P.R. et de l'U.R.E.I. L'Italie !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Cette question nous divise ? Je demanderai à une commission, présidée par un juriste éminent (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I.*) et composée de spécialistes du droit public et de représentants de toutes les forces politiques parlementaires, de consulter, de réfléchir sereinement et de me faire des propositions avant le 15 octobre. » (*Brouhaha prolongé sur les travées du R.P.R. de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Jacques Larché. Pour faire quoi ?

M. Jack Lang, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, si vous me le permettez (*Oui ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*), je poursuivrai dans le silence...

Un sénateur du R.P.R. Réprobateur !

M. Jacques Bialski. Relatif !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. ... que vous voudrez bien m'accorder un instant, et que vous m'avez d'ailleurs accordé depuis le début, je le reconnais et vous en remercie !

Un sénateur de l'U.R.E.I. Silence proportionnel !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Et, dans le dessein d'apaiser les passions, la réforme qu'ils proposeront ne sera pas appliquée pour les prochaines élections législatives. » (*Applaudissements sur certaines travées socialistes. - Vifs applaudissements et exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Je poursuis. Je sais que la question que je viens d'évoquer à l'instant - encore une parenthèse - est la question des questions. J'imagine qu'il en est d'autres qui vous passionnent aussi !

M. Roger Chinaud. Vous n'avez pas été applaudi sur les travées socialistes !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. Je conclus ou, plutôt, M. le Premier ministre conclut.

M. Gérard Larcher. Cela viendra ! (*Sourires.*)

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Le contexte politique actuel n'a pas permis à la majorité présidentielle de s'élargir autant que je l'aurais souhaité. » (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Bernard Barbier. Elle s'est rétrécie !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Si nous réussissons, cela sera possible. Tout le monde le sait : je préfère rassembler plutôt que diviser. »

Un sénateur du R.P.R. Soisson, jusqu'au front national !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « Il m'a été demandé, sur quelques bancs, de poser la question de confiance. Ne rasons pas avec la réalité. Je sais que le Gouvernement ne dispose que d'une majorité relative. Je sais aussi qu'il n'existe pas ici de majorité de rechange. »

Par « ici », j'entends à l'Assemblée nationale !

M. Jean Chérioux. Dans le pays, si !

M. Gérard Larcher. Ici, on est prêt à prendre le relais !

M. Jack Lang, ministre d'Etat. « L'opposition peut déposer une motion de censure. Je ne la redoute pas. (*M. Gérard Larcher s'exclame.*)

« Aujourd'hui comme demain, je suis prêt à répondre de notre bilan et de nos projets devant le pays. Je l'ai dit à mes amis : une partie n'est jamais perdue d'avance. Il suffit d'avoir la volonté de convaincre et de gagner, et c'est bien cette volonté qui anime le Gouvernement. Oui, je crois au retour de l'espérance. Oui, j'ai confiance. » (*Très bien ! et applaudissements prolongés sur les travées socialistes.*)

M. le président. Acte est donné de la déclaration dont le Sénat vient d'entendre lecture.

M. Emmanuel Hamel. La politique familiale n'a pas été évoquée, même d'un mot ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. le président. Cette déclaration sera imprimée et distribuée.

Mes chers collègues, je vous rappelle que le Sénat, sur proposition de la conférence des présidents, a décidé d'organiser, le jeudi 16 avril, à quinze heures, un débat avec le Premier ministre à partir de questions orales avec débat sur la politique générale du Gouvernement.

6

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe socialiste a présenté des candidatures pour la commission des affaires culturelles, pour celle des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour celle des affaires sociales et pour celle des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures ratifiées et je proclame :

Mme Françoise Seligmann, membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. François Autain, démissionnaire ;

M. Guy Penne, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Robert Pontillon, décédé ;

M. François Autain, membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Guy Penne, démissionnaire ;

M. Henri Gallet, membre de la commission de lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Michel Darras, décédé.

7

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Michel Souplet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation particulièrement préoccupante de nombreux agriculteurs et éleveurs.

Il lui demande d'exposer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre et de proposer au niveau communautaire afin, d'une part, de leur ménager un revenu décent et, d'autre part, de leur redonner espoir et foi en l'avenir (N° 3.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

8

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT PORTANT SUR DES SUJETS EUROPÉENS

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat portant sur des sujets européens suivante :

M. Michel Souplet demande à Mme le ministre délégué aux affaires européennes de bien vouloir exposer au Sénat les grands principes qui fondent les prises de position et l'action du Gouvernement au niveau communautaire dans le domaine de l'agriculture.

Il lui indique que la négociation en cours a pour effet de réformer la politique agricole commune, de remettre en cause les principes qui ont présidé à son élaboration et qu'il lui paraît important que la représentation nationale puisse évoquer ce dossier afin d'apprécier l'ampleur des réformes en cause, leurs conséquences sur l'économie et l'agriculture françaises et les perspectives vers lesquelles s'orientent les autorités communautaires (N° 4 E.)

Conformément aux articles 79, 80 et 83 bis du règlement, cette question orale avec débat portant sur des sujets européens a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

9

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Huchon un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi relatif à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (n° 149, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 279 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Carat un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi relatif au dépôt légal (n° 247, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 281 et distribué.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 9 avril 1992, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Discussion du projet de loi (n° 174, 1991-1992) relatif aux délais de paiement entre les entreprises.

Rapport (n° 275, 1991-1992) de M. René Trégouët fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt des amendements à trois projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi relatif au dépôt légal (n° 247, 1991-1992) est fixé au lundi 13 avril 1992, à dix-sept heures ;

2° Au projet de loi modifiant les articles L. 393, L. 394, L. 395, L. 402, L. 404 et L. 405 et abrogeant l'article L. 401 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (n° 240, 1991-1992) est fixé au mardi 14 avril 1992, à onze heures ;

3° Au projet de loi relatif à la responsabilité du fait des vols, pertes et détériorations des objets déposés dans les établissements de santé et certains établissements sociaux ou médico-sociaux, et à la vente des objets abandonnés dans ces établissements (n° 475, 1990-1991) est fixé au mardi 14 avril 1992, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt de questions orales avec débat

Conformément à la décision prise par le Sénat, les questions orales avec débat sur la politique générale du Gouvernement devront être déposées au service de la séance avant le mercredi 15 avril 1992, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
DOMINIQUE PLANCHON

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président du Sénat a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. André Traband, sénateur du Bas-Rhin, survenu le 6 avril 1992.

VACANCE D'UN SIÈGE DE SÉNATEUR

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article L.O. 322 du code électoral, à la suite du décès de M. André Traband, sénateur du Bas-Rhin, qui avait remplacé le 6 mars 1992, M. Marcel Rudloff, nommé membre du Conseil constitutionnel, le siège du Bas-Rhin est devenu vacant et sera pourvu par une élection qui aura lieu en même temps que le prochain renouvellement partiel du Sénat.

MODIFICATION AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE
(58 membres au lieu de 59)

Supprimer le nom de M. André Traband.

**NOMINATION DE MEMBRES
DE COMMISSIONS PERMANENTES**

Dans sa séance du mercredi 8 avril 1992, le Sénat a nommé :
M. François Autain membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Guy Penne, démissionnaire.

M. Henri Gallet membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et

d'administration générale, en remplacement de M. Michel Darras, décédé.

M. Guy Penne membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Robert Pontillon, décédé.

Mme Françoise Seligmann membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. François Autain, démissionnaire.